

La VAE au service de la gestion des emplois et des parcours professionnels en entreprise

Sur la base des acquis de l'expérience, la VAE permet l'obtention d'une certification professionnelle inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou d'un bloc de compétences d'une certification enregistrée dans ce répertoire. Elle est un levier de reconnaissance sociale et professionnelle des salariés en cours de vie active. Elle répond à une véritable stratégie d'entreprise, de branche ou organisation professionnelle.

Le Cnam propose une prestation adaptée aux entreprises engagées dans une stratégie de développement des compétences de leurs salariés et pour lesquelles la formation est un élément de la performance. **La VAE collective d'entreprise** vise idéalement les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises qui souhaitent déployer sur le territoire national une action de promotion ou d'évolution professionnelle de ses managers de proximité.

La prestation prend en compte la demande et le besoin de l'entreprise, le parcours expérientiel de chaque salarié et un accompagnement quel que soit le lieu de travail du salarié, quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise.

Encadrée par des professionnels de l'accompagnement du réseau Cnam, la VAE collective permet l'acquisition de **certifications variées** : diplômes d'ingénieur, licences générales et professionnelles, titres RNCP ; **tant dans le domaine des sciences industrielles et techniques, que dans le domaine tertiaire.**

Les parcours proposés combinent les dispositifs de valorisation des acquis(académique ou expérientiel)**et les compléments formatifs. L'offre du Cnam permet de couvrir toutes les modalités pédagogiques** (cours du soir/samedi, à distance, en présentiel ou en hybride).

Le Cnam coordonne et organise des temps collectifs de regroupement des salariés, des temps individualisés, du tutorat d'experts de manière homogène sur tout le territoire ; un passage devant le jury sur une même temporalité. Telles sont **les clés de réussite des salariés** : développer la motivation, améliorer le travail collaboratif, consolider la confiance et valoriser les parcours.

► Vous êtes une entreprise, contactez [Cnam entreprises](#)

Que propose le Cnam ?

Pourquoi le Cnam ?

Le Cnam propose des certifications tant dans le domaine des sciences industrielles et techniques, que dans le domaine tertiaire

Des diplômes : licences générales, licences professionnelles, masters, titres d'ingénieurs
Des titres professionnels inscrits au RNCP du niveau 5 à 7
Des certificats inscrits au Répertoire spécifique de France compétences

Le Cnam accompagne les entreprises

Le Cnam assure **l'accompagnement à l'ingénierie du projet de gestion prévisionnelle des compétences** de l'entreprise : une analyse de la demande et des besoins, une aide à l'identification de la certification en adéquation avec la cartographie des métiers et les fiches de postes de l'entreprise, une faisabilité en rapport avec les profils et les potentialités des salariés. **Un interlocuteur unique tout au long de la démarche**, du positionnement des salariés au

conventionnement de l'accompagnement et la notification des résultats du jury, en passant par le montage des parcours formatifs individualisé.

Le Cnam accompagne les salariés

Le Cnam assure une prestation d'accompagnement des candidats harmonisée sur l'ensemble du territoire : quel que soit le lieu de travail du salarié, **quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise. L'accompagnement et le tutorat d'experts** sont une aide méthodologique, permettant aux salariés d'identifier et d'analyser les activités au regard du référentiel de la certification visée, et qui seront explicitées dans le dossier de VAE et lors de l'entretien avec le jury. Les différentes étapes de l'accompagnement : de l'entretien-conseil à la préparation de l'entretien avec le jury ; peuvent se dérouler sur **des temps individuels et/ou collectifs, en présentiel ou à distance.**

Le Cnam organise les jurys de validation

En tant que certificateur, **le Cnam organise et garantit la même temporalité du passage et des résultats de décision des jurys pour tous les salariés de l'entreprise** engagés dans la démarche de VAE.

Le jury VAE est présidé par un enseignant du Cnam qui garantit le respect du cadre règlementaire de la VAE, des enseignants responsables de la certification, et des représentants externes qualifiés dans le champ professionnel d'appartenance de la certification. **Les jurys sont dématérialisés.**

Le Cnam assure un suivi post-jury individualisé, un bilan collectif auprès de l'entreprise afin de lui permettre d'organiser une cérémonie de délivrance des diplômes de ses salariés.

Le Cnam notifie les résultats des jurys de validation aux candidats

Les conseillers VAE assurent le suivi post-jury en proposant aux candidats un parcours complémentaire en cas de validation partielle ou de refus de validation.

Vous êtes une entreprise ?

Renseignez vos coordonnées professionnelles et un conseiller de votre région prendra contact avec vous:

Nom (*)

Prénom (*)

Adresse électronique (*)

Entreprise

Téléphone

Région (*)

Votre demande (*)

Champ pour les robots. Si vous êtes humains, merci de le laisser vide.

Vous êtes un particulier ?

[Inscrivez vous sur Div@](#)

La VAE ne peut être réalisée qu'avec le consentement du salarié. Le refus d'un salarié de consentir à une action de VAE ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement (art. L. 6421-1 et art. L. 6421-2 du code du travail).

[https://vae.cnam.fr/la-vae-au-service-de-la-gestion-des-emplois-et-des-parcours-professionnels-en-entreprise-605238.](https://vae.cnam.fr/la-vae-au-service-de-la-gestion-des-emplois-et-des-parcours-professionnels-en-entreprise-605238)